



Tableau comparatif

Programmes Chauffez vert (résidentiel) et ÉcoPerformance (mesure simplifiée de conversion du chauffage au mazout ou au propane à l'énergie renouvelable)

Bâtiment	CHAUFFEZ VERT 	ÉCO PERFORMANCE 
Au plus 3 étages et un maximum de 600 m² de superficie au sol		
Maison (individuelle, jumelée ou en rangée)	X	
Duplex, triplex ou immeuble résidentiel à logements multiples (IRLM)	X	
Bâtiment à usage commercial, institutionnel ou industriel		X
Bâtiment à usage mixte		
Unités résidentielles comportant un petit local commercial (à la même adresse) chauffées au mazout ou au propane	X	
Unités résidentielles chauffées au mazout ou au propane Unités non résidentielles chauffées à l'électricité	X	
Unités résidentielles chauffées à l'électricité Unités non résidentielles chauffées au mazout ou au propane		X
Unités résidentielles chauffées au mazout ou au propane Unités non résidentielles chauffées au mazout ou au propane		X
Plus de 3 étages ou plus de 600 m² de superficie au sol Consommation maximale de 20 000 litres de mazout (30 500 litres de propane)		
Immeuble résidentiel à logements multiples (IRLM)		X
Bâtiment à usage commercial, institutionnel ou industriel		X
Bâtiment à usage mixte		X

Définitions

« Habitation » : bâtiment ou partie d'un bâtiment où des personnes peuvent dormir, sans y être hébergées ou internées en vue de recevoir des traitements et sans y être détenues :

- « Maison » : habitation – individuelle, jumelée ou en rangée – qui comporte généralement un seul espace habitable (y compris les maisons mobiles et les chalets quatre saisons);
- « Duplex » : habitation qui comporte deux unités de logement entièrement ou partiellement superposées, côte à côte ou reliées par un espace commun si elles ne sont pas superposées, chaque unité étant pourvue de sa propre entrée indépendante;
- « Triplex » : habitation qui comporte trois unités entièrement ou partiellement superposées, côte à côte ou reliées par un espace commun si elles ne sont pas superposées, chaque unité étant pourvue de sa propre entrée indépendante;
- « Immeuble résidentiel à logements multiples (IRLM) » : habitation qui comprend au moins quatre unités de logement.

« Usage résidentiel » : usage destiné aux fins d'habitation.

« Usage non résidentiel » : usage destiné aux fins du commerce, à une institution ou à une industrie.

« Usage mixte » : usage destiné aux fins d'habitation et du commerce, à une institution ou à une industrie.

Pour toutes questions, communiquez avec le service à la clientèle au 1 866 266-0008.